

Types d'action	Financement	Description	Public	Modalité de parcours
Certification CléA	*Possibilité d'articuler cette formation avec les financements des OPCA	<p>1. Evaluation des compétences clé en situation professionnelle (socle CléA) Le socle est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Il fait l'objet d'une certification inscrite à l'inventaire éligible à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle. L'évaluation des compétences décrits dans le socle se déroule auprès d'un organisme habilité (7 réseaux nationaux 2016 : Afpa, Apapp, les Greta, l'INFREP, UROF, 2A2C, CIBC). Elle porte sur les 7 domaines du Socle de connaissances et de compétences professionnelles CléA. Le référentiel complet est disponible sur le site du CléA : http://www.certificat-clea.fr/referentiel.html. Si la personne valide les 7 domaines, elle obtient le certificat CléA.</p> <p>2. Formation aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA) Suite à l'évaluation initiale du socle CléA, les personnes n'ayant pas validé les 7 domaines, peuvent suivre une formation individualisée afin de valider l'ensemble des domaines. Elles ont jusqu'à 5 ans pour le faire et être certifié. La formation pourra donc porter sur les différents domaines du socle.</p>	Cette certification est actuellement accessible aux salariés tout comme aux demandeurs d'emploi (à partir de 16 ans).	<p>1. L'accès à la formation passe obligatoirement par l'évaluation préalable des compétences et des connaissances professionnelles (CléA) des candidats. Elle est réalisée par des organismes évaluateurs habilités par le COPANEF (ou le COPAREF). La durée maximale de l'évaluation initiale : 7h</p> <p>2. La formation : parcours individualisé et modulaire</p>
Formation préparatoire au certificat CléA	Conseil Régional	C'est une formation pré-qualifiante : l'acquisition des compétences issues du socle CléA (Socle des connaissances et compétences professionnelles) en vue de l'obtention de la certification. Une formation en alternance (formation en entreprise ou en atelier d'entraînement). Parcours de formation individualisé. Durée maximale: 400h (y compris les stages en entreprise: à minima 100h)	Jeunes ou adultes, personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle, et rencontrant des difficultés d'apprentissage ou de compréhension.	Evaluation préalable obligatoire des connaissances et compétences professionnelles. Evaluation finale pour la certification CléA.
Dispositifs d'apprentissage de la langue française	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) Ministère de l'intérieur	<p>👉 Acquisition de la langue française pour les signataires du Contrat d'intégration Républicaine (CIR ex CAI)</p> <p>1. Formation linguistique pour les primo-arrivants : niveau A1 (oral et écrit) Elle est obligatoire pour les signataires du CIR qui n'ont pas le niveau A1 (à l'oral et à l'écrit) du CECRL (Cadre européen Commun de référence pour les Langues) afin d'acquérir les compétences en français spécifiques à ce niveau. Le niveau A1 permet de répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation, et, éventuellement, poser lui-même ce type de questions. Il permet de participer à une interaction ordinaire simple, avec un interlocuteur bienveillant.</p> <p>2. Formation linguistique pour les primo-arrivants : Niveau A2 L'objectif est de développer ses compétences en français à l'oral et à l'écrit pour atteindre le niveau A2 du CECRL (Cadre européen Commun de référence pour les Langues), c'est-à-dire un niveau intermédiaire permettant de communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers. Ce niveau est demandé pour obtenir la carte de résident de 10 ans. Cette formation peut être une suite de parcours de la formation linguistique dispensée suite à la signature du CIR (ex CAI) ou être une première formation linguistique pour les primo arrivants qui avaient déjà le niveau A1.1 ou A.1 lors de leur arrivée. Prérequis : niveau A1 à l'entrée en formation.</p> <p>3. Formation linguistique pour les primo-arrivants : Niveau B1 Les compétences en français acquises par le migrant dans le cadre de cette formation doivent atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen Commun de référence pour les Langues). Ce niveau est demandé pour la naturalisation. Il s'agit de maîtriser le langage nécessaire à la vie quotidienne et aux situations de la vie courante en étant apte à écouter, prendre part à une conversation et à s'exprimer oralement en continu. Cette formation peut être une suite de parcours de la formation linguistique dispensée suite à la signature du CIR. Prérequis : niveau A2 à l'entrée en formation</p>	<p>Primo arrivants (moins de 5 ans en France, mais âgés de plus de 16 ans) possédant un premier titre de séjour (ressortissants d'un pays tiers à l'Union Européenne). Réfugiés</p> <p>Primo arrivants ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine depuis moins de 5 ans</p>	<p>Niveau A1 : en fonction des besoins de la personne : 50, 100 ou 200 h / par parcours La formation peut se dérouler à des rythmes différents. L'accès à cette formation passe obligatoirement par la plateforme de l'OFII où un bilan linguistique est réalisé puis une prescription de formation. Pour contacter l'OFII : à Marseille au 04 91 32 53 60 (départements 04, 05, 13, 83, 84) à Nice au 04 92 29 49 00 (département 06)</p> <p>Niveau A2 : 100h de formation Inscription via un formulaire en ligne : www.ifra-formation-linguistique.fr Ou information par téléphone : 0 803 803 200</p> <p>Niveau B1 : 50h de formation Inscription via un formulaire en ligne : https://www.forpro-creteil.org/dispositif-b1/ Information par téléphone : 06.48.60.72.97 ou par mail : gnte93.ofii2@forpro-creteil.org</p> <p>Affiliation au régime de la sécurité sociale Pas de rémunération Les trois formations sont gratuites.</p>
Actions linguistiques à visée d'insertion	Etat CUCS Conseil départemental Collectivités	<p>👉 Actions locales qui favorisent la maîtrise des savoirs de base pour faciliter l'insertion sociale/professionnelle. Ce sont des réponses de proximité, complémentaires aux dispositifs de droit commun existants, proposées par le milieu associatif. Elles ont pour visée l'insertion sociale et professionnelle, et l'autonomie des publics (suivi de la scolarité, démarches administratives...). Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ateliers sociolinguistiques (ASL) à visée d'insertion sociale et professionnelle • Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE) • Les actions éducatives familiales (AEF) 	Tout public (français ou d'origine étrangère, à partir de 16 ans) ne maîtrisant pas la langue française/ savoirs de base OEPRE : parents d'élèves ne maîtrisant pas la langue française	Base horaire variable, en fonction de l'action Pas de rémunération

A noter : Pôle emploi met en place des actions de formation linguistique à visée professionnelle (AFC). Ce sont des commandes locales. Pour cette raison, elles ne sont pas recensées dans le répertoire du CRI PACA.

pour faciliter
l'accès de tous
à la lecture, l'écriture,
aux compétences de base
et à la maîtrise
de la langue française


**Répertoire
des actions et
des organismes**
Offre en direction des publics en région

www.illettrisme.org

Il n'y a pas d'âge
pour apprendre


**Centre
ressources
illettrisme**

<https://repertoire.illettrisme.org/>


0 800 11 10 35

Service & appel
gratuits

LE JOUR
OÙ TOUT LE MONDE
POURRA LIRE CE MESSAGE,
CE NUMÉRO
0 800 11 10 35
NE SERVIRA PLUS
À RIEN.

Appeler ce numéro gratuit pour aider
les personnes en situation d'illettrisme.


0 800 11 10 35

Service & appel
gratuits


anlci
www.anlci.gouv.fr